

PRÉVOYANCE

VORSORGE

PREVIDENZA

flash

Décembre 2019

Communication pour les assurés actifs et passifs



Éditorial

Chères assurées, chers assurés,

Contre toute attente, nous devrions enregistrer cette année un excellent résultat des placements. Nous serons ainsi en mesure de reconstituer rapidement la réserve de fluctuation de valeurs pour atteindre la valeur cible de 19% et, en outre, de constituer des fonds libres. Néanmoins, les taux d'intérêt bas et les taux d'intérêt négatifs sur les liquidités nous préoccupent énormément. D'un autre côté, nous parvenons toujours à réaliser des projets immobiliers prometteurs. L'exemple de Dällikon montre comment, par la densification, nous construisons des logements abordables sur l'une de nos parcelles. Les articles ci-après vous en diront plus à ce sujet.

L'exercice en cours était placé sous le signe de l'application du nouveau règlement de prévoyance. Grâce à une préparation minutieuse et à une communication globale à l'intention de toutes les parties, le passage au règlement 2019 s'est déroulé sans accrocs. Le simulateur de calcul du site de la CPM est très souvent utilisé (www.mpk.ch). Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans l'article de la rubrique Assurance.

À la fin septembre, le responsable de longue date de la direction Assurance Danilo Follador a pris sa retraite à l'âge de 64 ans. Philipp Küng lui a succédé. Je saisis cette occasion pour remercier cordialement Danilo Follador de toutes ces années de bons et loyaux services et lui adresser mes meilleurs vœux pour la prochaine étape de sa vie. Quant à Philipp Küng, nous lui souhaitons, après une introduction réussie, beaucoup de satisfaction dans le cadre de sa nouvelle fonction.

Avant la fin de l'année, le Conseil fédéral devrait lancer une procédure de consultation en vue d'une réforme de la loi sur la prévoyance professionnelle. Une réforme est importante car le taux de conversion LPP minimal actuel de 6.8% à l'âge ordinaire de la retraite est beaucoup trop élevé par rapport aux taux d'intérêt bas et à l'augmentation de l'espérance de vie. Même si la réforme prévoit un abaissement du taux de conversion LPP, les prestations des assurés de la CPM ne seront pas réduites, car notre plan de prévoyance est nettement supérieur au minimum prévu par la loi. Les assurés ne ressentiront pas les adaptations du taux de conversion LPP.

Au nom de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, je vous souhaite de bonnes fêtes et une heureuse nouvelle année.

Avec mes salutations les meilleures, Christoph Ryter, directeur

Bases légales

Montants-limites à partir du 1er janvier 2020

Le Conseil fédéral a décidé de maintenir le niveau actuel des rentes AVS en 2020. Par conséquent, les montants-limites de la CPM demeurent aussi inchangés.

Décisions du conseil

de fondation



Taux d'intérêt à partir du 1er janvier 2020

Plan fondé sur la primauté des prestations		Plan fondé sur la primauté des cotisations pour les enseignants des Écoles-clubs et des centres de sport et de loisirs	
Plan d'assurance prévoyant une prestation en capital			
(Base: taux d'évaluation des engagements de prévoyance)	2.0%	-	
Compte supplémentaire			
(Base: taux d'évaluation des engagements de prévoyance)	2.0%	2.0%	
Achat d'années d'assurance à tempérament			
(Base: taux d'évaluation des engagements de prévoyance)	2.0%	_	
Avoirs de prévoyance/de vieillesse			
(Base: taux d'intérêt technique déterminant)	3.0%	3.0%	
Taux d'intérêt projeté (pour l'estimation des avoirs de vieilles	sse		
pour le calcul des prestations de risque)	_	2.0%	

Adaptations des rentes au 1er janvier 2020

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le conseil de fondation décide chaque année si les rentes en cours peuvent être adaptées et à quelle hauteur. Lors de la

réunion de novembre, le conseil de fondation a renoncé à une adaptation générale des rentes en cours.

Assurance



Vos données de prévoyance - disponibles en tout temps

Souhaitez-vous savoir comment vous êtes assurés actuellement auprès de la CPM? Sur www.mpk.ch vous pouvez consulter à tout moment vos données de prévoyance. Identifiez-vous avec vos données d'accès personnelles et consultez votre certificat de prévoyance actuel. Pour planifier votre prévoyance, un simulateur de calcul est également à disposition. Grâce à l'option «Offre de rachat», vous pouvez calculer comment améliorer votre situation de prévoyance

par le biais d'un rachat. L'option «Offre retraite» permet aux personnes qui veulent planifier leur retraite de calculer différentes combinaisons d'âge de la retraite, de retrait en capital et de rente transitoire. Elles peuvent bien entendu aussi contacter nos conseillères et conseillers en prévoyance. En mars 2020, tous les assurés recevront – comme chaque année – un certificat de prévoyance.



Placements en capitaux



Taux d'intérêt négatifs

Cet automne, les taux d'intérêt négatifs arrivaient en tête sur la liste des priorités des responsables des placements des caisses de pensions. Voilà un an, on s'attendait à ce que les taux d'intérêt empruntent la voie de la normalisation, mais aujourd'hui, nous devons admettre que les taux d'intérêt négatifs feront partie des conditions cadre de notre environnement de placement pour les années à venir. Ce thème a acquis une dimension conséquente car il touche non seulement les taux d'intérêt négatifs de 0.75 % actuellement sur les liquidités, mais aussi toutes les autres obligations telles qu'obligations d'État et d'entreprise, prêts et hypothèques. Les obligations d'État affichent un rendement négatif sur toutes les échéances jusqu'en 2064 (45 ans). L'indice obligataire suisse (SBI AAA-BBB) regroupe toutes les obligations en CHF et a, pour une durée de 7.6 ans et une notation «A», un taux de rendement de -0.2%.

Les analyses asset & liability management également subissent l'influence du taux d'intérêt négatif, qui est inclus comme taux de base dans le calcul des rendements escomptés. L'évaluation des engagements de prévoyance est aussi affectée; plus le taux d'intérêt est bas, plus les engagements doivent être élevés.

Beaucoup de ces effets ont des répercussions à moyen et à long terme. À court terme, les taux d'intérêt une nouvelle fois abaissés durant l'année en cours ont généré des gains d'évaluation élevés sur toutes les obligations, faisant qu'en 2019 les caisses de pensions ont enregistré un rendement supérieur à la moyenne même sur leurs placements en valeurs nominales.

Dans ce contexte de placement exigeant, il s'agit d'obtenir un rendement optimal sur nos placements sans augmenter les risques à un niveau indésirable.

Portefeuille de placement de la CPM

L'été dernier, la CPM a analysé l'ensemble de son portefeuille en valeurs nominales totalisant CHF 9.5 milliards et a constaté que 40 à 50% de tous les placements affichaient un rendement courant négatif. Compte tenu de cette situation, nos comités de placements ont décidé d'abandonner la plupart des placements dans des obligations d'État et, en principe, de vendre les placements affichant un taux de rendement inférieur à -0.75 %. À la place, d'autres investissements ont été effectués dans des prêts directs à des collectivités de droit public suisses, dans des placements hypothécaires ainsi que dans un nouveau segment d'obligations d'entreprise du secteur investment grade avec échéances à court terme.

Résultats intermédiaires à la fin octobre 2019

Grâce à la politique monétaire expansive en Europe et aux États-Unis et aux baisses des taux d'intérêt, les marchés des actions ont suivi une progression réjouissante et ont plus que compensé les revers de l'exercice précédent. En octobre, la Suisse et les États-Unis ont enregistré de nouveaux pics historiques. Le faible niveau des taux d'intérêt a aussi entraîné une hausse des évaluations des biens immobiliers et des obligations, ce qui a permis à la CPM de présenter un résultat intermédiaire satisfaisant avec une performance des placements de 9.8%.



Résultats intermédiaires à la fin octobre 2019

Catégorie de placement	Valeur de marché	Part	Performance	Benchmark
	en millions de CHF	%	YTD %	YTD %
Fortune globale	25 311	100.0	9.8	9.4
Valeurs nominales	9 402	37.2	5.5	5.2
Actions	7 676	30.3	20.5	21.0
Biens immobiliers	8 233	32.5	5.7	3.8

Biens immobiliers

Suisse





Concours d'architecture à Dällikon

Pour la CPM, durabilité signifie créer un rapport équilibré entre les activités et leur impact économique, écologique et social. Cette approche est ancrée au cœur de notre politique d'investissement, et il est dans notre intérêt de développer des appartements locatifs attrayants avec un bon rapport prix/prestation.

À Dällikon (ZH), un projet résidentiel tenant compte des aspects économiques et écologiques a été développé dans le cadre d'un concours d'architecture. L'immeuble situé à environ un kilomètre du centre de la localité est bien desservi par les transports publics. La parcelle, comportant quatre immeubles de trois étages érigés en 1969 dans une construction massive, possède une superficie considérable de terrains inutilisés. Dans le cadre du concours, le projet se devait d'être convaincant des points de vue urbanistique et architectural avec des loyers attrayants. Outre l'exigence de concevoir des appartements compacts et lumineux avec des espaces extérieurs privés, il s'agissait de mettre en place un concept d'avenir pour intégrer les

facteurs écologiques tels que la neutralité carbone et la production d'énergie.

Le projet lauréat des architectes Graf Biscioni de Winterthour prévoit de compléter les bâtiments existants par deux structures en forme de L. La nouvelle cour intérieure servira de plaisant point de rencontre. Au total, 40 nouveaux appartements de 1,5 à 4,5 pièces seront construits et accessibles par un palier extérieur. Cet espace de circulation conçu comme un couloir habitable peut servir de zone de rencontre supplémentaire. La cuisine s'ouvre sur le salon par une porte vitrée coulissante.

La construction massive à structure modulaire est dotée d'un toit végétalisé. L'énergie est produite par une pompe à chaleur géothermique et une installation photovoltaïque. La réalisation de ce projet novateur est prévue au printemps/ en été 2021.

Divers



Fusion des deux fondations de placement de la Caisse de pensions Migros

Après que la Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros Immobilier a été créée en décembre 2016 et que tous les biens immobiliers directement détenus par la CPM y ont été transférés sans incidence fiscale, la deuxième étape a consisté en un regroupement avec la Fondation de placement de la CPM au 1er novembre 2019. Les objectifs de la fusion sont l'optimisation des processus de travail, la simplification de la structure organisationnelle et les économies de coûts. L'anticipation de la date de clôture au 31 octobre pour toutes les catégories de placement garantit une meilleure répartition du travail sur l'année civile. La nouvelle personne morale fonctionne désormais comme Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros.

Mutations au sein des cadres

Entrées en fonction

- Sandra Weber, responsable Administration Mittelland, au 1^{er} février 2019
- Philipp Küng, responsable direction Assurance, au 1er juillet 2019
- Urs Brütsch, responsable Administration Suisse alémanique, au 1^{er} novembre 2019

Nomination

 Gabrielle Lucas, responsable du département finances et comptabilité, au 1^{er} janvier 2020

Retraite

 Danilo Follador, responsable direction Assurance, au 30 septembre 2019

Départ

 Michel Hafner, responsable administration Suisse alémanique, au 31 août 2019

Outil en ligne

Il est possible, en plus de l'envoi habituel par courrier, de s'abonner à notre Prévoyance flash sous forme électronique sur notre site www.mpk.ch.

Direction

Direction

Caisse de pensions Migros Wiesenstrasse 15 8952 Schlieren Tél. 044 436 81 11 www.mpk.ch infobox@mpk.ch



